



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 OCTOBRE 2022

Nombre de conseillers en exercice	29
De présents	25
De votants	29

L'an deux mille vingt deux, le six octobre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de SAINT BONNET DE MURE, étant assemblé en session publique ordinaire, salle du Conseil, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre JOURDAIN, Maire.

Date de la convocation :
30/09/2022

Date de l'affichage :
30/09/2022

Résultat du vote :
Pour : 29
Contre :
Abstentions : 0

Présents : Mesdames MAS Virginie, OTT Amandine, SAUNIER Audrey, PINTON Martine, SANTESTEBAN Danièle, CHABERT Josiane, BEDDELEEM Karine, MASSON Laurence, JASTRZAB Claudine, DA CRUZ Lydie, CAUCHOIS Sandra, LEPERCQ Maud, MONIN Sylvie
Messieurs JOURDAIN Jean-Pierre, JEANNOT Michel, SUSINI Olivier, JOVET Jean-Marc, LAURENT Cédric, BUIS Nicolas, PETRICIG Francis, LENTI Allan, DI ROLLO Gérard, DUBUIS Thierry, CONDOMINES Elian, STEPHAN Alain.

Pouvoirs :

LIEVRE Vincent donne pouvoir à LAURENT Cédric
DEMEREAU Jean Paul donne pouvoir à JEANNOT Michel
PICHOL-THIEVEND Corentin donne pouvoir à SAUNIER Audrey
TARDY Emilie donne pouvoir à BEDDELEEM Karine

Absents : néant

Madame OTT Amandine a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions acceptées conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

2022-075 RAPPORT D'ACTIVITE SIM
Rapporteur : Madame Chabert

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président d'un EPCI doit adresser chaque année au Maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement public. Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport annuel d'activités du Syndicat Intercommunal Murois (SIM) pour l'année 2021.

Il précise que le rapport d'activités 2021, annexé au projet de délibération, est également tenu à disposition pour consultation à l'accueil de la mairie.

Il est proposé au conseil municipal :

- **DE PRENDRE ACTE**, pour l'exercice 2021, du rapport d'activités du SIM

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance du contenu du rapport d'activité du SIM, prend acte de cette présentation.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS.
ONT SIGNÉ AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS LES MEMBRES PRÉSENTS.

Pour copie certifiée conforme le 07/10/2022,

Je soussigné Jean-Pierre JOURDAIN, Maire,

Certifie le caractère exécutoire de cette délibération

- qui a été publiée le 07/10/2022,
- et transmise à Monsieur le Préfet du Rhône.

Envoyé en préfecture le 07/10/2022
Reçu en préfecture le 07/10/2022
Affiché le 07/10/2022
ID : 069-216902874-20221006-2022_075-DE

